

SOMMAIRE



Un peu d'histoire	p. 6
La circulation routière	p. 8
L'accident de la route	p. 12
Les principaux facteurs d'accident	p. 16
Comment minimiser les risques	p. 25
De l'éducation routière au permis	p. 27
Les pouvoirs publics, un acteur essentiel	p. 30
L'éco-conduite	p. 32
Lexique	p. 35
Adresses utiles	p. 37

L'accident de la route

L'accident est souvent le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs et, dans la plupart des cas, il suffirait de supprimer un seul de ces facteurs pour que l'accident ne se produise pas. Un grain de sable s'est glissé dans le mélange « route/conducteur/engin roulant » et a provoqué la collision.

La probabilité d'avoir un accident n'est pas la même entre un conducteur en bonne santé, dans une voiture neuve sur une route bien dégagée, par beau temps, et une personne fatiguée après huit heures de trajet, sur une route encombrée, par temps de pluie. Nombre d'accidents surviennent quand le comportement des personnes en cause n'est pas adapté au contexte: une vitesse trop élevée par temps de brouillard qui doit être réduite à 50 km/h lorsque la visibilité est inférieure à 50 mètres, ou l'ignorance de l'état du revêtement.

Les conséquences et la gravité de l'accident varient ensuite en fonction d'un certain nombre de facteurs: le port de la ceinture, la vitesse, la présence de piétons. Lorsque la police ou la gendarmerie arrive sur les lieux, elle cherche toujours à comprendre ce qu'il s'est passé et constate souvent plus d'un manquement aux règles de sécurité.

Dans la majorité des cas, la conduite de l'usager joue un rôle déterminant. Dans plus d'un accident mortel sur deux, le conducteur a commis une infraction. Il existe des circonstances exceptionnelles dans lesquelles le comportement humain n'est pas en cause: un animal errant surgissant devant un véhicule, un arbre tombant sur la chaussée, un éboulement. Mais cela reste très rare. Dans certaines situations, l'auteur de la collision rejette la responsabilité sur des circonstances extérieures: la densité du trafic, la mauvaise conduite des autres usagers, l'infrastructure mal



SAVIEZ-VOUS QUE...

Ce n'est pas pendant les mois d'hiver que l'on recense le plus grand nombre d'accidents de la route, mais lors des déplacements de l'été. Lorsque les conditions climatiques sont mauvaises (routes glissantes, brouillard), l'usager mesure davantage les risques, reste vigilant et ne relâche pas son attention.



adaptée, les conditions météorologiques... Si elles peuvent être des éléments aggravants, ce ne sont pas elles qui provoquent le choc.

Les facteurs humains apparaissent dans plus de 90% des accidents corporels. En effet, il n'y a jamais de bonnes raisons de transgresser les règles du Code de la route. Si les mesures préventives ne peuvent à elles seules enrayer le phénomène d'insécurité routière, il convient d'utiliser le volet répressif mis en place par le législateur*. En France, les infractions des usagers, contraventions ou délits, selon le degré de gravité, sont assorties des peines correspondantes, alourdies en cas de récidive*. Les règles de droit sont de plus en plus strictes et les contrôles de plus en plus fréquents.

Lorsque l'infraction est constatée, les sanctions peuvent prendre la forme d'amendes, de retraits de points ou d'une confiscation de permis, et même de peines de prison avec ou sans sursis*. Dans certains cas, le juge pénal peut proposer au prévenu* d'accomplir un travail d'intérêt général à la place d'une peine de prison ou en plus d'une amende.

SAVIEZ-VOUS QUE...

En 2012, il y a eu 75 851 blessés suite à des accidents routiers: c'est presque le nombre de places (80 000) du stade de France à Saint-Denis (93).

Source ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière)

Les principaux facteurs d'accident

La route est un lieu de partage et celui qui circule sans tenir compte des règles en vigueur met sa vie et celle des autres en danger. Il ne s'agit pas uniquement d'appliquer les règles du Code de la route, mais de connaître ses propres limites: on ne prend pas le volant si on se sent mal ou très fatigué, on ne se lance pas dans un long trajet sans faire de pause, on ne roule pas de nuit si on ne voit pas bien...

Les prises de risques sont les éléments qui multiplient les causes d'accident. Les plus importantes sont celles liées à l'alcool et à la vitesse.

La conduite dépendante: l'alcool, les stupéfiants et les médicaments

La conduite sous l'emprise de l'alcool est sanctionnée par le Code de la route: amende, retrait de points, immobilisation du véhicule, peines de prison dans certains cas... (article 234-1). C'est la première cause d'accidents mortels en France, 1 accident mortel sur 3.

Les usagers ne doivent pas prendre le volant s'ils ont minimum 0,50 g/l d'alcool dans le sang. Concrètement cela représente deux « demi » ou deux verres de vin. Cette estimation est à nuancer: l'évolution du taux d'alcool varie selon le sexe, le poids et l'âge de la personne. Chez un homme de 50 ans, plutôt corpulent, l'alcoolémie augmentera moins vite que chez une jeune femme d'une vingtaine d'années. Il n'est pas besoin de tituber et de tenir des discours incohérents pour être inapte à prendre le volant. À partir de 0,50 g/l d'alcool dans le sang, les risques sont

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le taux d'alcool maximal est atteint 1/2 heure après absorption à jeun et une heure après absorption au cours d'un repas.



« DOSES-BAR »

2 verres de vin
(12,5 cl à 11°)*

2 verres de bière
(25 cl à 5°)*



=



=

0,5 g/l**
dans le sang

réels: le champ visuel se rétrécit, la perception des distances, du relief et de la profondeur se modifie, les réflexes sont ralentis et la résistance à la fatigue diminue. Sous l'emprise de l'alcool, l'usager surestime ses capacités, et évalue mal les dangers potentiels.

Le Code de la route réprime ce type de comportement, « cela même, en dehors de signes d'ivresse manifeste ».

Un stupéfiant est une substance qui modifie le système nerveux et qui entraîne une accoutumance. En France, les stupéfiants sont des drogues illicites et la loi applique « la tolérance zéro » à leur égard. À la différence de l'alcool, une consommation modérée, voire faible, est interdite lorsque l'on prend la route. Conduire après avoir consommé

SAVIEZ-VOUS QUE...

Dans la tranche d'âge 15-24 ans près de 4 jeunes tués sur 10 ont été victimes d'un accident avec alcool et 1 sur 3 dans la classe d'âge 25-64 ans (données 2010).

L'éco-conduite

En 1971, le président de la République Georges Pompidou affirmait: « La ville doit s'adapter à la voiture ». Quarante ans plus tard, la situation s'est inversée.

Les deux premiers chocs pétroliers (1973, 1979) ont prouvé que les ressources énergétiques n'étaient pas inépuisables. Dans le même temps, une autre réalité s'est imposée: l'utilisation parfois irresponsable des énergies débouche sur des risques environnementaux majeurs tels que la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

À l'aube du XXI^e siècle, le regard des hommes sur les moyens de transport et sur la circulation change. Les notions d'économie d'énergie, de développement durable, de santé publique rentrent, petit à petit, dans notre vie quotidienne. Depuis la réforme du permis de conduire de 2009, l'éco-conduite est intégrée dans le programme de l'évaluation des candidats. Ceux-ci peuvent obtenir un point « bonus » s'ils en connaissent les règles.

L'éco-conduite est une conduite économique et écologique, qui a un réel impact sur la consommation, l'environnement et la sécurité des usagers. « L'éco-usager » responsable adapte sa conduite afin d'économiser le carburant et de limiter les émissions de gaz à effet de serre (CO²). Il est respectueux des limitations de vitesse, et adopte une conduite souple et calme, pas de sursrégime ou de démarrages sportifs! Son véhicule est en bon état, car il est bien entretenu (le gonflage des pneus, par exemple, est contrôlé régulièrement). Il limite l'usage des accessoires électriques comme la climatisation, roule vitres remontées, car la résistance au vent entraîne une augmentation de la consommation, et s'il s'arrête pendant plus de 20 secondes, il éteint son moteur. Dans la mesure du possible, « l'éco-citoyen » privilégie, pour les petits trajets,

très coûteux en essence et CO², les moyens de transports non polluants, ou encore collectifs.

Il n'est pas question de supprimer l'usage des véhicules motorisés, mais de les utiliser à meilleur escient afin de prendre en compte les impératifs de l'environnement et la qualité de la vie.

Aujourd'hui, en Île-de-France, 17 millions de personnes se déplacent quotidiennement en voiture. D'ici 2015, on prévoit 7 millions d'automobilistes supplémentaires. Des solutions existent pour adapter notre manière de vivre et nous déplacer en fonction des impératifs écologiques de la planète, comme le « covoiturage », c'est-à-dire l'utilisation commune d'une voiture dont le conducteur n'est pas un professionnel. Cela comporte de grands avantages:

- moins de véhicules, moins de circulation, moins de pollution,
- moins de stress et de fatigue,
- le meilleur moyen de se déplacer en cas de pics de pollution ou de grèves de transports.

Le covoiturage est encadré par la loi: de plus en plus d'entreprises s'intéressent à ce moyen de transport, pour leurs employés. Des associations de plus en plus nombreuses proposent leurs services pour mettre en rapport des personnes susceptibles de faire les mêmes trajets. Internet, et les sites qui lui sont dédiés, favorisent la rencontre de passagers potentiels. Pourtant, il y a encore trop peu d'adeptes de ce système: à peine plus de 1% en France en 2010.

Dans de nombreuses villes de France, on trouve des trams. Ces véhicules destinés au transport public, fonctionnent à l'électricité. Depuis les années 80, ce mode de locomotion retrouve les faveurs du public: pratique, économique et non polluant.

On assiste aussi à la multiplication des « voies vertes » que le Code de la route définit ainsi: « des voies exclusivement réservées à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers » (article R-110).

COMPORTEMENT



SÉCURITÉ



ÉCONOMIE



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



SAVIEZ-VOUS QUE...

En France, 80 % des déplacements de personnes se font en voiture. Plus de la moitié des émissions de CO² dues à ce moyen de transport proviennent de véhicules roulant sur des distances de moins de 100 km.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le tramway de Strasbourg, inauguré en 1994, avec de larges baies vitrées, roule même sur un tapis d'herbe, pour se fondre dans le paysage !

LES COLLECTIONS DU CITOYEN

INSTITUTIONS

La République
Le président de la République
Le Premier ministre
L'Assemblée nationale
Le Sénat
Le Conseil constitutionnel
Le Conseil économique et social
Le Conseil général
Le Conseil régional
La Justice
L'Ambassadeur et le consul
Le Médiateur de la République
Le Préfet
La Mairie
Le Préfet maritime
L'Hôtel national des Invalides
L'Institut de France
L'INA
Les Nations Unies
L'OTAN
L'UNESCO
La Commission européenne
Le Parlement européen
L'Agence spatiale européenne
L'Euro
La Constitution européenne

VIE CITOYENNE

Le Citoyen
La Nation
La Défense citoyenne
Les Dangers de la drogue
L'Insécurité routière
Le Sauvetage en mer
La Sécurité civile
Les Pompiers
Le Budget de l'État

CÉLÉBRITÉS

Parmentier et la pomme de terre
Rameau, compositeur baroque

HISTOIRE

Brazzaville, capitale de la France libre
La Déportation dans les camps nazis
L'Esclavage
Le Souvenir français

DÉFENSE

La Vie quotidienne du soldat
La Défense aujourd'hui
L'Escadron motocycliste de la garde républicaine
La Gendarmerie
Le GIGN
Les Opex
La Police nationale
La Police technique et scientifique
Les Spécialistes de la Gendarmerie
La Préfecture de police
Le Raid
Les Sous-Marins
Le Métier de soldat

PATRIMOINE

Le Patrimoine mondial
Le Patrimoine vivant
La Légion d'honneur
Les Palmes académiques
L'Ordre national du Mérite

MONDE ET SOCIÉTÉ

Les Objectifs du Millénaire pour le développement
L'artisanat
L'Église
L'Islam
Le Judaïsme
L'Armée du Salut
L'ordre de Malte
La Croix Rouge
Amnesty International
La Télévision
Le Train
Le Transport routier de marchandises
La Poste
Les Droits de l'homme
La Propriété intellectuelle

ENVIRONNEMENT

L'Eau
Le Climat
La Terre
Le Conservatoire du littoral
Les Océans
Les OGM
Les Réserves de biosphère
Les Voies navigables de France
Les Risques en montagne
La Chasse
La Pêche

